



Mise en œuvre de la certification FSC Forêt régionale de Cheptainville

Surface totale : 86,4 ha (aménagement forestier)

-

Surface retenue pour la certification : 81,3 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	36,2
4	-
5	-
6	-

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	4,7
Surface totale d'Îlot de vieux bois	4,7 (soit 5,8 %)
Surface totale réseau de conservation	9,3 (soit 11,4 %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
3. HVC retenues : mesures et suivi	5
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (36,2 ha) :	5
3.2. Synthèse des HVC :	6
4. Autres éléments	7
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	7
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	7
4.3. Réseau de conservation	7
4.4. Espèces invasives	7

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt de Cheptainville. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Cheptainville, l'emprise RTE, dont l'Agence n'a pas la gestion, a été retirée du périmètre. Cela explique que la surface retenue pour la certification soit inférieure à celle de l'aménagement forestier qui inclut ces surfaces.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt de Cheptainville n'est pas concernée par les valeurs de protection de la ressource en eau ou par les valeurs culturelles, seules les valeurs environnementales (type 1 et 3) seront détaillées ici.

La forêt de Cheptainville fait partie du site inscrit de la Vallée de la Juine (n°6154) et de la ZNIEFF de type 2 110001540 : vallée de la Juine d'Etampes à St Vrain.

Cette ZNIEFF a pour habitats déterminants des pelouses et milieux calcaires ainsi que des milieux humides qui ne se trouvent pas sur la forêt de Cheptainville.

HVC systématiques

- **ZNIEFF type 1 : La Butte Brisset : 110001544**

La ZNIEFF concerne 31 ha et recouvre essentiellement les parcelles 13 et 15 à 24.

Cette ZNIEFF concerne principalement (habitats déterminants) des pelouses calcaires ne se trouvant pas dans le périmètre de la forêt de Cheptainville. Au sein de la forêt régionale, se trouve une vieille hêtraie calcicole volontairement incluse dans la ZNIEFF car bien caractérisée et représentant pour les espèces cavernicoles une zone recherchée d'habitat et d'alimentation, mais il n'y a pas d'habitat ni d'espèce déterminants. L'habitat caractérisant la ZNIEFF au sein de la forêt de Cheptainville est donc la hêtraie calcicole, habitat Natura 2000.

Le hêtre n'est pas adapté aux conditions stationnelles de la forêt. L'aménagement forestier propose un compromis en conservant le hêtre comme essence objectif sur certaines parcelles tout en diversifiant les essences. L'îlot de vieillissement a de plus été placé dans la hêtraie avec comme essence objectif le hêtre pour la parcelle 15. Toutes les parcelles sont traitées en irrégulier.

Extrait de l'aménagement :

Parcelles dont l'essence objectif est le hêtre :

- **Traitement irrégulier. Hors IVB :** Parc. 13-1, 14-2, 17, 18, 19, 20-2, 21, 23 sauf 23-6 et 23-7
- **Traitement irrégulier. En IVB :** Parc. 15

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

HVC additionnelles

Les espèces qui ont justifié les classements FHVC sont décrites :

- dans l'annexe 1 de l'aménagement forestier 2011-2029
- dans les annexes 3, 4 et 5 de l'étude : ONF, août 2013, Expertise faunistique et proposition de restauration écologique, 145 pages.
- dans le volet 1 et les annexes de l'étude : GUILBON S., 2012, Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 210 pages + annexes ainsi que dans l'étude du CBNBP (WEGNEZ, 2012)

Les données récoltées dans le cadre des études sont précises à l'échelle du massif :

- points d'écoute (IPA) pour les oiseaux,
- comptage visuel d'imagos, chasse à vue, fauchage et battage le long d'un itinéraire pour les insectes.

Elles ne peuvent pas donner lieu à un zonage précis dans le périmètre mais serviront de complément à l'échelle du massif. Des prospections complémentaires pourront être nécessaires.

Flore

Les expertises phytosociologiques et botaniques menées par le CBNBP entre 1990 et 2005 sur le site de la forêt régionale de Cheptainville démontrent la présence d'une diversité de taxons.

Parmi ceux-ci, on trouve une espèce classée comme très rare en IDF selon le CBNBP en 2012. Il s'agit de le Limodore avorté, *Limodorum abortivum*, parasite sur les racines des arbres que l'on retrouve dans les clairières des bois montueux dans presque toute la France.

Faune

Oiseaux :

Les résultats de l'expertise faunistique réalisée par l'ONF en 2013 ont mis en évidence 9 espèces patrimoniales. Parmi celles-ci, on compte 2 espèces à enjeux fort dans la liste SPN.

- Mésange boréale (*Parus montanus*): cette espèce occupe les forêts de feuillus et de mixtes, à condition que le sous-bois soit dense. La femelle construit son nid en creusant un trou dans du bois sénéscent ou mort.
 - Localisation : forêt
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*): cette espèce s'installe exclusivement dans les strates herbacées relativement denses et hautes, et/ou affectionne les strates buissonnantes, les friches à épineux.
 - Localisation : forêt

Nous pouvons conserver des milieux accueillants pour ces deux espèces en maintenant des vieilles futaies (îlots de vieux bois) et des clairières de pelouses. La certification FSC impose déjà de conserver au moins 2 arbres vivant-habitats/ha ainsi que les bois morts. Les pelouses et îlots de vieux bois sont gérés via le réseau de conservation.

Entomofaune :

Les résultats de l'inventaire entomologique réalisé par l'ONF sur la Forêt Régionale de Cheptainville en 2013, ont mis en évidence :

- 7 espèces déterminantes de ZNIEFF

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Famille
La Zygène de la Millefeuille	<i>Zygaena loti</i>	LEPIDOPTERES
La Thécla du Bouleau	<i>Thecla betulae</i>	LEPIDOPTERES
L'Azuré bleu nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	LEPIDOPTERES
L'Azuré bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>	LEPIDOPTERES
Le Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LEPIDOPTERES
La Petite Violette	<i>Clossinia dia</i>	LEPIDOPTERES
La Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	ORTHOPTERES

- 2 espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive habitat

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Famille
L'écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	LEPIDOPTERES
Le Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	COLEOPTERES

Aucune n'a un enjeu fort dans la liste SPN.

Herpétofaune :

5 espèces de reptiles ont été observées :

- L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
- La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)
- Le lézard vert (*Lacerta viridis*)
- Le Lézard des murailles (*Podarcs muralis*)
- La vipère aspic (*Vipera aspic*)

Aucune n'a un enjeu fort dans la liste SPN.

Mammifères :

Une espèce patrimoniale de chiroptère a été observée en 1995 : la Noctule commune (*Nyctalus noctula*). Elle n'a pas d'enjeu fort dans la liste SPN.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (36,2 ha) :

- **CHEP.HVC1-3_01 : ZNIEFF hêtraie calcicline**

Localisation : 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24

Menace : Disparition du hêtre et homogénéisation du milieu.

Mesure de gestion : Comme décrit au 2, la présence de cet habitat a été prise en compte dans l'aménagement forestier en traitant l'ensemble des parcelles sen irrégulier et en désignant le hêtre comme essence objectif sur certaines d'entre-elles. Il s'agit donc uniquement de vérifier la bonne mise en application de l'aménagement en rappelant l'objectif de maintien du hêtre et de respecter l'îlot de vieillissement.

3.2. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
CHEP.HVC1-3_01 ZNIEFF hêtraie calcicline	13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 ,23 et 24	36,2	...Hêtre présent. Mais pas en station.	Disparition du hêtre.	Application de l'aménagement : traitement irrégulier et maintien du hêtre. Hêtre essence objectif sur certaines parcelles.	Surface terrière de hêtre.	À chaque passage en coupe des parcelles	Surface terrière presque constante.

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Cheptainville et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	4,7
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	4,6
TOTAL	9,3

Aucun îlot de sénescence n'a été placé sur la forêt. C'est en effet une petite forêt parcourue de nombreux chemins qui rendent impossible la création d'un îlot à plus de 30 mètres de l'un d'eux.

Gestion des milieux ouverts (milieux associés)

Le milieu ouvert parcelle 24 est traité en broyage avec 4 passages par an.
Les lisières sont broyées une fois par an.

4.4. Espèces invasives

La **Renouée du japon** est présente en bordure de parcelle 24. Elle est localisée sur la carte en Annexe. Des opérations d'arrachage sont en cours avec pour l'instant de bons résultats.

Aucune autre invasive n'est pour l'instant connue sur le site.